

L'essentiel de A à Z

• <https://www.far-suisse.ch/fr/wichtiges-von-a-z/>



Déductions

Cotisations des employeurs et des travailleurs

- À partir du 01.01.2020 les cotisations des travailleurs s'élèvent à 2,25 %.
- Les cotisations des employeurs s'élèvent comme par le passé à 5,5 %.

Est considéré comme salaire déterminant le salaire AVS obligatoire jusqu'au maximum LAA (2020: CHF 148'200 par an).